



Objet : Tarification du Site à compter du 23 mars 2023

Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Considérant que la grille tarifaire du site du Pont du Gard, doit être abondée et modifiée, afin de permettre notamment la commercialisation du Pass Découverte pour le compte de la SPL destination Pays d'Uzès Pont du Gard, en baissant la fourchette de prix des Pass partenariaux touristiques,

Considérant que la nouvelle grille intègre également une ligne dans les tarifs groupe permettant la vente d'un nouveau produit destiné aux familles pour l'organisation de goûters d'anniversaire, incluant une animation et une collation,

Considérant qu'enfin, les tarifs des demi-journées et journées d'étude ont été légèrement revus à la hausse pour prendre en compte les augmentations des coûts de la restauration et de l'énergie,

Considérant que l'offre au public du site s'en trouve dès lors entièrement remodelée, et nécessite la révision complète de la tarification du site.

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

- ✓ Abroge, à compter du 23 mars 2023, la délibération n°2022-07 portant sur la tarification du site à partir du 09 mai 2022,
- ✓ Approuve la grille tarifaire du site telle qu'établie en annexe, pour une application à compter du 23 mars 2023,
- ✓ Approuve les mentions complémentaires applicables à la tarification ci-dessous, pour une application à compter du 23 mars 2023.

- ✓ Précise que :
 - Le **tarif de stationnement** s'applique à l'ensemble des véhicules stationnant sur les parkings du site. A l'exception des journalistes titulaires de la carte presse dans le cadre de leur activité professionnelle, prestataires dans le cadre d'un rendez-vous, les participants dans le cadre d'un événementiel d'affaires ou autre manifestation du service de coordination événementielle.
 - Les prestations auxquelles donnent droit les **produits annexes** telles que les abonnements sont précisées dans le support de vente correspondant. Ces produits sont valables quel que soit le type de clientèle.
 - En cas de **fermeture exceptionnelle d'un des espaces culturels**, le directeur est autorisé à appliquer une remise pouvant aller jusqu'à 50% du tarif en vigueur.
 - La **gratuité d'entrée aux espaces culturels (comprenant le Musée, le Ciné, Le Ludo et l'exposition temporaire) est accordée**, sur présentation d'un justificatif :
 - aux enfants de moins de 18 ans en famille (et hors groupe scolaire et centres de loisirs)
 - aux journalistes, titulaires de la carte de presse,
 - aux enseignants en pré-visite,

- aux étudiants, hors sorties organisées et groupes,
- aux personnes en situation de handicap, quel que soit le degré de handicap, ainsi qu'à un accompagnant par personne handicapée.
- o Le Directeur est autorisé à délivrer des gratuités dans le cadre de jeux-média ou jeux-concours, d'intervenants et à tout partenaire de l'établissement.
- o Le Directeur est autorisé à mettre en place des **opérations promotionnelles** ponctuelles, des opérations de partenariat ou de ventes privées, proposant des réductions jusqu'à 60% sur les tarifs publics, pour une quantité limitée de prestations.
- o Dans le cadre des **négociations commerciales**, une remise peut être accordée à concurrence de 50% maximum de la tranche minimale de tarif
- o Pour les clients **apporteurs d'affaires**, une commission à partir de 5% peut-être reversée sur le Chiffre d'Affaires HT.
- o **Lorsque l'EPCC agit comme apporteur d'affaires**, il peut appliquer une commission à partir de 5% du chiffre d'affaires HT généré auprès du partenaire commercial.
- o Les **libellés génériques** sont à titre indicatif, seuls les codes déterminent la tarification en vigueur.
- o Ces **tarifs pourront être majorés** de frais supplémentaires ou minorés (opérations promotionnelles) lors de la vente en ligne sur Internet.
- o Le directeur acte la **définition de la grille tarifaire** applicable pour les tarifs faisant l'objet de fourchettes dans le tableau en annexe.
- o Le **taux de TVA applicable** à la part de parking du tarif stationnement et aux prestations de visites guidées ou animations **est le taux normal.**
- o Le **taux de TVA applicable** à la part de contribution du tarif stationnement et à l'espace culturel est le taux réduit à 10%.
- o Dans le cadre de prestations soumises à plusieurs taux de TVA, l'assiette et le taux de TVA est indiquée au niveau de l'article constituant la prestation.
- o L'assiette fiscale du stationnement pour le tarif parking est fixée à 10% du prix plein, soit :
 - pour les individuels voitures et motos 0.90 € TTC,
 - pour la pénalité pour stationnement 4.5 € TTC,
 - pour les bus, la grille tarifaire étant une fourchette, 10% du tarif plein en vigueur de la nouvelle grille tarifaire billetterie groupes.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Vallespi, M. Sauzet, M. Cartailleur, M. Guillaud, M. Cassar, M. Nicolas, Mme Rebuffat.

Avait donné une procuration écrite :

Mme Dherbecourt donne procuration à M. Vallespi.

M. Bouget donne procuration à M. Malavieille.

M. Favaron donne procuration à M. Nicolas.

Fait à Vers, le 22 mars 2023.

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD
La Bégude
 400 route du Pont du Gard
 30210 Vers Pont du Gard
 Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
 www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 •

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

RECU EN PREFECTURE
 Le 22/03/2023
 Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-448279844-20230322-2023_19-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 mars 2023
TARIFICATION SITE DU PONT DU GARD - A COMPTER DU 23/03/2023

BILLETTERIE GRAND PUBLIC

<i>Les tarifs sont indiqués TTC</i>	Stationnement	Entrée espace culturel (Musée, Ciné, Ludo, Expo) Tarif / personne	Espace culturel + animation ou VC - Tarif / personne		
			Visite guidée ou animation, médiation tout public hors canal	Visite guidée ou animation, médiation tout public avec canal	Visite guidée spécifique (ex calèche) et médiation
Tarif Plein	9,00 € / véhicule	6.50 €	12,00 €	15,00 €	21,00 €
Tarif personnes en situation de handicap avec un accompagnant		Gratuit sur présentation d'un justificatif	6,00 €	6,00 €	15,00 €
Tarif enfants de 4 à 17 ans inclus et étudiants <i>Les enfants de moins de 4 ans bénéficient de la gratuité</i>		Gratuit sur présentation d'un justificatif	6,00 €	6,00 €	15,00 €
Tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA,) sur présentation d'un justificatif		5 €	10,00 €	13,00 €	19,00 €
Redevance pour Stationnement de nuit et occupation illicite du domaine public	45 € / véhicule / nuit				

Grille tarifaire BILLETTERIE GROUPES et PROFESSIONNELS DU TOURISME à compter du 22/03/2023

<i>Libellé générique</i>	Base unitaire	A partir de Tarifs HT	Jusqu'à Tarifs HT	Code
Parking				
Stationnement bus	bus	80	140	G01
Stationnement VL	Véhicule	5	9	G02
Parking, Entrée espace culturel et visites				
Entrée espace culturel (musée, ciné, ludo, expo tempo) et stationnement du bus	Forfait Bus	80	170	G03
Entrée espace culturel (musée, ciné, ludo, expo tempo)	pax	3	6	G04
Entrée espace culturel (musée, ciné, ludo, expo tempo) et stationnement VL	pax	3.5	15	G05
Entrée espace culturel et visite guidée ou animation et stationnement du bus	Forfait	100	450	G06
Visite guidée (maximum 30 personnes)	Forfait	70	300	G07
Majoration animation ou visite pour les groupes supérieurs à 30 personnes	Forfait	70	300	G07
Visites et produits associés				
Formule repas et visite guidée ou animation	pax	17	75	V10
Formule Supplément enfant	pax	8	30	V11
Formule animation et dégustation / collation	pax	6	90	V24
Formule Repas et animation	Pax	16	90	V30
Formule repas et entrée espace culturel	Pax	15	90	V31
Animation et collation	Forfait	70	300	V32
Animation et collation et stationnement VL	Forfait	90	400	V33
Gratuité Visites et produits associés				V23

PRODUITS ANNEXES

<i>Libellé générique</i>	Base unitaire	A partir de Tarifs HT	Jusqu'à Tarifs HT	Code
Abonnement parking annuel	Voiture	5.00	400	Z01
Abonnement / Pass médiation	Pax	5.00	150.00	Z03
Pass Partenarial touristique	pax	3	45	Z04
Frais de port	unité	0,5	100	D01
Dialogue commercial	unité	1%	50%	D02
Assemblage produits touristiques (hébergement, activités...)	unité	1	Selon tarif des produits assemblés	D03
Frais de dossier	unité	30	1000	D04
Frais de réservation pour les groupes	pax	0.3	8	D05
Atelier Thématique (hors médiation)	unité	3	100	S29
Jeu de piste, animations	pax	2	50	V12
Forfait animation clef en main	Unité	20	2000	S43
Produit souvenir hors boutique (Photobooth, médaille...)	Pax	1.5	30	D07
Document ou support d'aide à la visite	pax	23	25	V14

LOCATION D'ESPACES ET PRODUITS ASSOCIES

<i>Libellé générique</i>	Base unitaire	A partir de Tarifs HT	Jusqu'à Tarifs HT	Code
½ journée d'étude	pax	20	80	S01
Journée d'étude thématique	pax	40	200	S02
Journée d'étude	pax	35	130	S03
Afterwork	Pax	30	150	S47
Location Atrium	unité	500	3000	S04
Location Auditorium Frontin	unité	600	4000	S05
Location Auditorium Pitot	unité	600	4000	S06
Location Chapiteau	unité	10		S07
Location de Matériel par fournisseur	unité	10		S08
Location de Matériel interne	unité	30		S41
Location Hall Accueil RD	unité	300	2000	S09
Location Les Croisées	unité	200	5000	S10
Location Montage/Démontage	unité	1% de la location de l'espace	50% de la location de l'espace	S11
Location Partiel MDG	m2	3	20	S12
Location Partiel RD	m2	3	20	S13
Location Partiel RC	m2	3	20	S14
Location Plaine	m2	3	20	S15
Location Salle de réunion de 80 m2	unité	300	1500	S16
Location Salle Pitot	unité	600	4000	S17
Location Salle Tempo - JL Fiche	unité	800	5000	S20
Location Salle de réunion de 50m2	unité	200	1000	S21
Technicien Informatique	heure	30	250	S22

LOCATION D'ESPACES ET PRODUITS ASSOCIES (suite)

<i>Libellé générique</i>	Base unitaire	A partir de Tarifs HT	Jusqu'à Tarifs HT	Code
Technicien Maintenance	heure	30	250	S23
Technicien Vidéo Son Eclairage	heure	30	250	S24
Technicien Vidéo Son Eclairage Forfait	unité	400	1050	S25
Prestation technique	Unité	50	15000	S43
Accueil à l'Heure	heure	30	200	S26
Forfait Accueil	unité	80	1500	S27
Animation extérieure	unité	1		S28
Cadeau	unité ou pax	1	1500	S30
Sécurité à l'heure	heure	30	250	S31
Location partielle Site PDG	unité	3000	20000	S32
Forfait Sécurité	unité	50	1500	S33
Forfait nettoyage	unité	50	1500	S34
Logistique	unité	30	1500	S35
Offre gala	unité	2500	7500	S36
Privatisation Restaurant Les Terrasses	unité	500	5000	S37
Régisseur	heure	100	450	S38
Coordinateur manifestation	heure	50	300	S42
Forfait décoration	unité	50	5000	S39
Gratuités Affaires				S40
Intervention conférencier	heure	80	500	S44
Accompagnement de projet	heure	60	300	S45
Défraiement intervention extérieure, selon barèmes en vigueurs	unité	1		S46

RESTAURATION

<i>Libellé générique</i>	Base unitaire	A partir de Tarifs HT	Jusqu'à Tarifs HT	Code
Pause / accueil café / Brunch	pax	1	30	R01
Apéritif	pax	1	30	R02
Autre prestation restauration	pax	1		R03
Buffet	pax	12	150	R04
Cocktail	pax	8	150	R06
Boisson	pax	1	50	R07
Supplément menu	pax	2	25	R09
Menu	pax	7,5	150	R11
Pique-nique	pax	5,5	120	R12
Prestation Traiteur	unité	1	50000	R13
Gratuité Restauration				R14

VISIBILITE

<i>Libellé générique</i>	Base unitaire	A partir de Tarifs HT	Jusqu'à Tarifs HT	Code
Présence du logo sur le site internet www.pontdugard.fr / rubrique partenaires <i>selon la durée de 1 mois à 1 an</i>	unité	500	3500	M01
Présence du logo sur campagne d'affichage et annonces presse pendant 1 an avec la mention partenaire du Pont du Gard <i>selon le nombre de campagnes</i>	unité	1000	10000	M02
Présence du logo à l'entrée de l'exposition temporaire <i>en fonction du format</i>	unité	2000	5000	M03
Présence du logo / visuel à l'entrée du site / grand format pendant 1 année sur une rive	unité	10000	17000	M04
Présence du logo / visuel à l'entrée du site / grand format pendant 1 année sur deux rives	unité	18000	30000	M05
Présence d'un affichage sur site (papier et / ou digital) aux points d'accueil ou dans les points de vente <i>en fonction du nombre de point de diffusion et de la durée dans la limite de 2 mois</i>	unité	500	2000	M06
Distribution de goodies du partenaire <i>selon quantités et modalités de diffusion</i>	unité	500	5000	M07
Diffusion de supports de communication aux visiteurs du site <i>en fonction de la quantité à distribuer</i>	unité	2000	6000	M08
Présence d'un stand de promotion sur site pendant 1 semaine; hors mobilier, installation, décor <i>en fonction de la saison</i>	unité	2500	5000	M09
mention « Partenaire officiel du site du Pont du Gard » sur tous les supports de communication pendant 1 an	unité	5000		M10
Personnalisation d'un masque d'e-billet et intégration du logo partenaire par maquette <i>selon la durée de 2 mois à 1 an</i>	unité	500	2000	M11